

**Steven VASSELIN**  
Adjoint au Maire de Lyon  
délégué à la Petite Enfance

**Sandrine RUNEL**  
Adjointe au Maire de Lyon  
délégué aux Solidarités,  
Inclusion Sociale

Lyon, le 16 février 2024

**Madame Fanny DUBOT, Maire**  
**Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement**  
**16, Place Jean Macé**  
**69007 Lyon**

Objet : 2024-20399-MA7-245 : « **Monoparentalité, les aides de la Ville pour accompagner les familles monoparentales** »

Madame la Maire,

La question de la monoparentalité soulevée par le conseil de la vie associative et locale (CVAL) du 7<sup>e</sup> arrondissement est un enjeu de société majeur.

En effet, selon une étude de l'INSEE, en 2020, 25 % des familles sont monoparentales, soit 2 millions de familles où les enfants résident avec un seul parent, sans conjoint cohabitant. Entre 2011 et 2020, la part de ces familles monoparentales a augmenté de 3 points.

Ce phénomène a des conséquences d'ampleur puisqu'en 2018, 41 % des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivaient au-dessous du seuil de pauvreté monétaire et étaient donc pauvres, contre 21 % de l'ensemble des enfants.

En 2021 à Lyon, 13.45% des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale (13% au niveau national). Ils sont 12.31% dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement.

Aussi, les pouvoirs publics, et singulièrement la Ville de Lyon, doivent se mobiliser pour lutter contre la précarité qui touche plus fortement ces familles.

A cette fin, nous nous attachons tout à la fois à accompagner dès la petite enfance les familles monoparentales, à lutter contre le non-recours aux droits et à mobiliser des dispositifs d'aides ad-hoc.

Sur le volet petite enfance, cela se fait via un axe de droit commun d'accompagnement des familles allant de l'attribution de place en crèche à accompagnement plus global dans tous les pans de la politique publique petite enfance.

Tout d'abord, la grille d'attribution des places en crèche donne la priorité aux familles monoparentales dans l'ensemble des structures.

En effet, les familles monoparentales bénéficient d'un soutien dans l'accessibilité à l'accueil collectif de plus de 20 heures. En 2021, ce sont 13% des familles monoparentales qui font une demande de place en crèche de plus de 20 heures. Sur ces demandes, le taux de satisfaction est de 50,51% (44% de taux de satisfaction pour l'ensemble des familles sur la ville de Lyon). Pour les familles refusées en commission il est systématiquement proposé un accueil occasionnel de moins de 20 heures qui peut mieux correspondre à leurs besoins (complément de mode de garde ou temps partiels).

Aussi, le projet de crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle et Sociale (AVIPS) est une démarche d'intervention au profit des publics en insertion sociale ou professionnelle. Il permet de soutenir

1/3

l'accueil des jeunes enfants de zéro à trois ans et de favoriser l'accès à l'emploi des parents qui en sont éloignés et plus particulièrement des mères isolées. Le projet Avips centralisé à ouvert deux places spécifiques sur le 7<sup>ème</sup> à la crèche Debourg avec un parcours fléché et une vigilance particulière pour les familles monoparentales. Par ailleurs, un projet de développement et d'essaimage des places AVIPS sur l'ensemble du territoire est à l'étude, afin d'offrir, en toute proximité, cette offre d'accueil ajustable et particulièrement adaptée aux réalités sociales des familles monoparentales. Aussi, plusieurs structures comme la halte de garderie Annexe Saint Lazare favorisent l'accueil de ces publics fragiles. Des structures associatives comme Chaudoudoux (Entraide Protestante) et le Centre Social Gerland notamment, portent une vigilance particulière à l'accueil de ces publics avec une offre d'accueil ajustable et particulièrement adaptée aux réalités sociales des familles monoparentales.

Enfin la prochaine réécriture du Projet Social et de développement durable permettra de (re)interroger les questions d'accessibilité aux publics fragiles, du soutien à la parentalité apporté à ces familles dans leurs parcours de jeunes parents et plus globalement les critères d'accessibilité aux modes d'accueils.

S'agissant du deuxième point, le baromètre du non-recours aux droits de la Ville de Lyon, publié en 2023, et réalisé dans les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements a confirmé l'ampleur de la non-mobilisation des droits existants. A ce titre, 38% des répondants ont déclaré rencontrer des difficultés pour accéder aux droits. Or, ces difficultés sont plus marquées pour certaines populations, dont les familles monoparentales (58%) ou les jeunes (45%).

Au travers de la création en 2024 du bouclier social municipal, nous souhaitons garantir un accès effectif aux droits fondamentaux et aux services du territoire, articuler plus efficacement les politiques locales à destination des plus fragiles et moderniser ou automatiser la délivrance de certaines prestations sociales. Concrètement nous délivrerons une information plus lisible, nous mobiliserons des médiateurs administratifs et numériques ou nous amplifierons l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture. Les familles monoparentales constitueront un public prioritaire.

Concernant les aides spécifiques, les aides facultatives délivrées par le CCAS représentent 900 000 euros par an pour 3000 demandes. Parmi les différentes catégories d'aides, l'aide à l'intégration scolaire est un outil particulièrement adapté pour répondre aux besoins de ces familles. Elles permettent de participer aux paiements de la restauration scolaire, de l'assurance scolaire et périscolaire, de l'inscription en centre de loisirs, des frais de transport ou aux achats de fournitures scolaires et d'équipement de sport. Ces aides facultatives peuvent aussi contribuer aux règlements des factures de la vie quotidienne ou liées au logement.

Par ailleurs, pour lutter contre la précarité alimentaire, l'épicerie sociale et solidaire « panier des gones » (Lyon 3) porté par le Centre Communal d'Action Sociale est un dispositif particulièrement adapté. Sur les 1 500 personnes aidées, 78% sont des familles monoparentales qui bénéficient de produits alimentaire et d'hygiène à très faible coût, voire gratuits.

Nous tenant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Steven VASSELIN**



**Sandrine RUNEL**



Copies :

- Mme Suzanne Fontaine, Directrice de Cabinet, Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement
- M. Benjamin Durand, DGS, Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement
- Direction des Assemblées et de la Vie des Elus, Ville de Lyon